Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 022-212203459-20260416-DEL2026037-DE

République française

COMMUNE DE TRÉBRY

Nombre de conseillers en exercice : 15

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
Séance du 16 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 16 avril, à 19 heures 30,

Les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués le 10 avril 2026, se sont réunis en l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Daniel COMMAULT, maire.

Etaient présents à l'appel nominal :
Daniel COMMAULT, Christelle CARRO, Daniel MACÉ, Sabrina GUÉRIN, Joseph TEMPLIER, Annick DUSANTER, Christian VISDELOUP, Rosemarie GIQUEL, Aymeric RENAUX, Vanessa GUILLAUME, Mélanie COVAIN, Alexis CORNILLET et Théo TRADIVEL.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du code général des collectivités territoriales : Jérémy BASSET et Sylvie DABET étaient excusés et avaient donné pouvoir respectivement à Joseph TEMPLIER et Christelle CARRO.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales Daniel MACÉ a été désigné secrétaire de séance.

2026037 - ADHESION DE LA COMMUNE AU RESEAU BRUDED ET AUTORISATION DE RENOUVELLEMENT ANNUEL DE LA COTISATION

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1
D'approuver l'adhésion de la commune de **Trébry** au réseau **BRUDED** pour l'année 2026.

Article 2
D'autoriser le Maire à procéder au règlement de la cotisation correspondante, dont le montant pour l'année 2026 est fixé à **308,16 euros**.

Article 3
De préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Article 4
D'autoriser le renouvellement annuel de l'adhésion de la commune au réseau **BRUDED**, sans nouvelle délibération, sous réserve que l'augmentation annuelle du tarif n'excède pas **10 % du tarif applicable en 2026**.

Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 022-212203459-20260416-DEL2026037-DE

Article 5
D'autoriser le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGE EXPRIMES

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents à la séance, signé au registre

Pour extrait certifié conforme

Signé le 21 04 2026

Daniel COMMAULT

Maire

MAIRIE DE TREBRY (Côtes d'Armor)

Daniel MACÉ

Secrétaire de séance